Résoluo Copropriété

Protection Juridique

Fiche Produit 2024

Le contrat

Garanties		Domaines	Délais de carence	Seuil d'intervention	Nombre d'interventions	Prise en charge
Une question ?	Information juridique Orientation dans les démarches	■ Conservation, entretien, amélioration et administration des parties communes de l'immeuble **Exemples** Règlement de copropriété Responsabilité de la copropriété Délibération d'assemblée générale Prestataires (hors travaux) Atteinte à l'immeuble Administration Voisinage Salariés Petits travaux immobiliers[2]... ■ Travaux immobiliers[3] (option) ■ Recouvrement de charges (option)	Aucun	Aucun	Illimité	-
Un litige ?	Recherche d'une solution amiable Intervention auprès de la partie adverse		Aucun sauf Salariés **2 mois**	**548 €**	Illimité	**31 856 €/63 712 € par litige** sauf Travaux immobiliers Salariés **7 963 €/15 926 € par litige**
Un procès ?	Mise en œuvre de la procédure judiciaire Prise en charge des frais de justice[1]					

Les prestations ci-dessus sont délivrées selon les termes du contrat AXA Résoluo Copropriété (Conditions générales réf. 972955 01-2020). Les montants indiqués sont indexés (valeurs 2024) et exprimés TTC.
(1) Avocats, experts, commissaires de justice, etc. (2) < 4 000 € HT hors fournitures/7 000 € HT fournitures comprises. (3) Quel que soit leur coût.

Option Doublement de la prise en charge
Montants x2

Quelques exemples

Contestation de délibération d'assemblée générale	Un copropriétaire demande l'annulation d'une délibération concernant la location de la loge du gardien.
Non-respect du règlement de copropriété	Une copropriétaire a entrepris des travaux sur les parties communes sans autorisation.
Responsabilité de la copropriété	Un copropriétaire demande réparation de préjudice pour la nuisance des travaux votés par l'assemblée générale.
Prestataires	L'ascensoriste n'effectuant pas correctement les réparations, la copropriété doit payer de fréquentes interventions.
Petits travaux immobiliers	Des fissures apparaissent sur les peintures du hall d'entrée peu de temps après sa rénovation.
Atteinte à l'immeuble	La rupture d'une canalisation de l'immeuble mitoyen cause un dégât des eaux.
Administration	Des travaux effectués par la commune sur la voirie ont endommagé le parking.
Voisinage	Le restaurant de la copropriété occasionne des nuisances pour lesquelles un voisin la met en cause.
Salariés	Le gardien de l'immeuble, licencié, assigne la copropriété devant le Conseil de prud'hommes.
Recouvrement de charges (option)	Un copropriétaire refuse de régler les charges d'ascenseur.
Travaux immobiliers (option)	Le chauffage collectif qui vient d'être installé comporte un vice de fabrication.

Tarifs TTC

Résoluo Copropriété	**Dès 125 €/an**
Option Recouvrement de charges	**104 €/an**
Option Travaux immobiliers	**104 €/an**
Option Doublement de la prise en charge	**104 €/an**

Paiement fractionnable sans frais par mois, trimestre ou semestre

Votre **Espace Client**

Retrouvez l'ensemble
de vos services en ligne sur axa.fr

OFFRE CITOYENNE

AXA vous répond sur :

Réf. 730467 01 2024 AXA PJ RESOLUO COPROPRIETE FICHE PRODUIT - Document non contractuel.

Juridica, la filiale spécialisée en assurance de protection juridique d'AXA France. Siège social : 1 place Victorien Sardou 78160 Marly-le-Roi. S.A. au capital de 14 627 854,68 € immatriculée au registre du commerce et des sociétés sous le numéro 572 079 150 R.C.S. Versailles. TVA intracommunautaire n° FR 69 572 079 150.
Entreprise régie par le code des assurances.